

Master : Thierry Mandon annonce une concertation de 4 mois à partir du 18/04/2016

Paris - Publié le mercredi 13 avril 2016 à 18 h 01 - Actualité n° 66932 - Imprimé par ab. n° 13929

« Dès lundi soir [18/04/2016], nous ouvrons une réflexion sur quatre mois, plus générale, pour l'ensemble du cycle master », annonce Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et la Recherche, à RTL, le 13/04/2016, estimant que le projet de décret qui doit être examiné par le Cneser le 18/04/2016 ne constitue « que la première partie de la réflexion, en réglant les problèmes de passage du M1 au M2 ». Parmi les « sujets à examiner », le secrétaire d'Etat mentionne celui « d'une sélection éventuelle après la licence, en tout cas d'une orientation très renforcée ».

Le projet de décret relatif au master élaboré par le MENESR et soumis au vote du Cneser le 18/04/2016 liste 1 315 mentions dans 83 établissements.

Concernant l'accueil de cette mesure par les étudiants et des syndicats, Thierry Mandon déclare qu'il « peut y avoir des positionnements nuancés, mais globalement, tout le monde est d'accord sur le principe » de régulariser cette situation « qui dure depuis 14 ans, en dehors de tout cadre légal ».

A la suite de cette annonce, la Fage indique qu'elle « portera une proposition de révision de la place de l'orientation dans le supérieur ainsi que la mise en place d'une procédure d'Admission Post Licence ». Pour l'organisation, « cette solution vise à permettre d'une part une réelle cohérence entre les deux années de master et une évolution dans les enseignements avec une spécialisation progressive. Cette proposition porte également une garantie à tout étudiant titulaire d'une licence qui le souhaite, d'accéder à un M1 compatible avec sa mention de Licence ».

Le Sgen-CFDT « prend acte » de l'annonce de Thierry Mandon : « Dès sa nomination [en tant que secrétaire d'Etat], le Sgen-CFDT rappelait que ce chantier était prioritaire en raison de décisions des tribunaux administratifs condamnant des universités pour sélection illégale ». Pour le Sgen-CFDT, « le master doit être un continuum de formation construit sur quatre semestres sans sélection ».

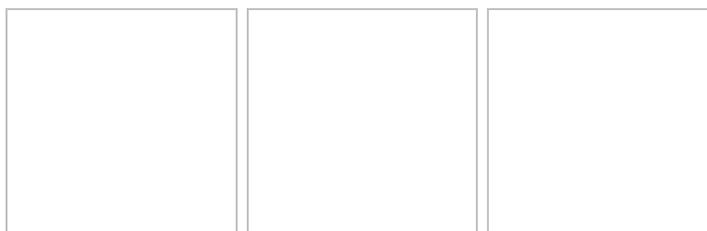
Thierry Mandon



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche	Juin 2015	Au-jour'd'hui
Premier Ministre France - Hôtel Matignon Secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification	Juin 2014	Juin 2015
Assemblée nationale Député de la 9e circonscription de l'Essonne	Juin 2012	Juin 2014
Génopole (association loi 1901 devenue GIP en 2002) Président	1998	Juin 2014
Canton de Ris-Orangis Conseiller général	Mars 1994	Juillet 2012
Ville de Ris-Orangis Maire	1995	2012
Conseil départemental de l'Essonne 1er vice-président et président délégué	1997	2011
Assemblée nationale Député de la 9e circonscription de l'Essonne	1988	1993

Fiche n° 9606, créée le 16/03/15 à 10:17 - MàJ le 17/06/15 à 15:26

Sophie Boury
 Attachée de presse
 FAGE
 06 75 33 79 30
 sophie.boury@fage.org



CONTACT

Sgen-CFDT contact presse

Sgen-CFDT

01 56 41 51 02

atdepresse@sgen.cfdt.fr

CONTACT